



## RESTEZ CHEZ VOUS !

CA SUFFIT ! DES MASQUES SINON C'EST NON !  
HALTE AUX INJONCTIONS DEGUISEES !  
URGENCE SANITAIRE PAS PEDAGOGIQUE !

**Le dernier message du rectorat vient d'arriver sur les téléphones des directeurs et des chefs d'établissement.**

**Voici les pistes du rectorat qui seront développées par les Inspecteurs d'académie demain lundi :**

- pour les familles sans solution numérique, les documents pédagogiques doivent pouvoir leur être remis dans les écoles et les EPLE ;
- l'accueil des enfants de personnels contribuant à la gestion de la crise sanitaire va être élargie dès ce lundi. (Aide Sociale à l'Enfance des Conseils départementaux, associations et établissements publics concourant à cette politique ).
- **Et comble du comble, un rappel inique : les éventuels stocks de masques doivent être signalés pour utilisation par les personnels soignants.**

Pour pouvoir se déplacer, les parents devront cocher la case 2 de l'attestation de déplacement dérogatoire (déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ...), donc on leur demande de mentir, c'est illégal.

### **Maintenant nous disons que ça suffit !!!**

Toute l'économie est bloquée à cause d'un danger sanitaire manifeste, et pourtant les enseignants doivent accueillir des enfants sans protection suffisante.

Dans tous les départements, les rectorats demandent que les stocks de masques soient réservés aux soignants, et que si les académies sont en possession de masques, elles doivent les céder au médical et négliger les personnels au contact des enfants de soignants.

Les parents qui sont consignés, qui voient leur salaire amputé par le chômage technique, doivent briser leur confinement, et cocher la case « aller faire les courses » pour venir à l'école chercher le travail de leurs enfants. Les enseignants eux-mêmes doivent briser leur confinement pour venir à l'école remettre le travail aux familles.

En Dordogne, nous avons déjà adressé trois mails à Monsieur l'Inspecteur d'académie pour lui dire toute l'inquiétude des collègues, et demander les garanties de protection que l'Etat doit à son personnel en tant qu'employeur. Il nous répond qu'il est « *entièrement mobilisé auprès des services et des enseignants par la mission de continuité de service public et l'accueil des enfants des professionnels de santé.* » Il se dit « *extrêmement préoccupé par la situation sanitaire et l'exposition des personnels de l'éducation nationale, en particulier ceux qui, volontaires, se trouvent sur le terrain.* » Il a « *demandé aux autorités académiques du matériel de protection* ». Mais il n'a « *pas reçu de réponse à ce jour* ». Il est « *informé de la distribution prochaine de masques à l'échelle nationale* ».

Cette réponse vaut aveu d'impuissance, aveu de non-coopération entre les services de l'État qui induit une mise en danger inadmissible des personnels.

### **SANS MASQUES, C'EST NON**

Nous nous adressons au CHSCTD de Dordogne qui doit se réunir cette semaine :

1. Le SNUipp-FSU 24 demande pour l'ensemble des personnels intervenant pour l'accueil des enfants de soignant.es indispensables à la gestion de la crise sanitaire, au-delà des gestes barrières recommandés pour la population générale, que soient être mises en œuvre les recommandations du Haut Conseil de la santé publique

concernant les personnes exposées au risque sanitaire du fait de leur profession, à savoir le recours au port du masque. Nous demandons aussi que ces personnels disposent de gel désinfectant, et de tenues jetables y compris au niveau des souliers...Les locaux doivent être nettoyés à la hauteur de la situation (les sanitaires et les poignées de porte doivent être nettoyés deux fois par jour).

2. Le SNUipp-FSU 24 demande la création d'une cellule de crise départementale interministérielle qui veillera à la mise en œuvre des conditions de sécurité conformes à l'accueil des enfants du personnel soignant lui-même particulièrement exposé, et à la coordination des moyens d'accueil pourvus conjointement par l'Éducation nationale et les collectivités locales.

3. Le SNUipp-FSU 24 demande que ces personnels qui mettent leur santé en danger, puissent en cas de contamination, être déclarés en accident de service automatiquement, sachant qu'aucune pression ne peut être faite sur les enseignants afin qu'ils assurent ce service d'accueil.

4. Le SNUipp-FSU 24 demande que le médecin de prévention soit joignable à tout moment par tout personnel inquiet pour sa sécurité sanitaire ou son état de santé.

5. Le SNUipp-FSU 24 demande que la possibilité du soutien psychologique soit offerte aux personnels, avec maintien des dispositifs actuels (réseau PAS). Une information devra être faite en ce sens aux personnels.

6. Le SNUipp-FSU 24 demande que l'accueil des enfants des personnels soignants (et autres personnels) par les enseignants se déroule exclusivement sur le temps de classe et soit transféré à la charge de la collectivité locale sur le temps périscolaire.

7. Le SNUipp-FSU 24 demande que l'organisation et le choix des activités proposées aux enfants accueillis relèvent de la seule responsabilité des personnels qui accueillent, sans demande ni pression hiérarchique d'aucune sorte, sachant que ces personnels volontaires ont dans le même temps en charge d'entretenir le lien virtuel avec leurs propres élèves.

8. Le SNUipp-FSU 24 s'inquiète de voir que l'école à distance et de facto "numérique" imposée sans aucune concertation préalable est actuellement génératrice et révélatrice de terribles inégalités sociales et scolaires. Une attention toute particulière de chacun devrait être portée afin de ne pas les accroître. Le SNUipp-FSU 24 demande l'abandon du terme « continuité pédagogique » alors qu'on ne fait actuellement que creuser les inégalités sociales et scolaires, et accentuer les risques de rupture.

9. Le SNUipp-FSU 24 s'inquiète du poids et de la tension qui pèsent sur les enseignants enjoins de livrer des enseignements individuels, virtuels, distanciels et asynchrones qui vont à l'encontre de la profession et de toutes les formations reçues, et qui doivent être mis en œuvre transactivement, par des parents souvent démunis face à cette demande inédite de l'institution. Il s'inquiète aussi du fait que l'on demande aux parents et aux enseignants de briser le confinement pour la transmission du travail à faire à la maison.

10. Le SNUipp-FSU 24 demande la garantie du maintien du traitement et des indemnités, que le prélèvement des journées de grève soit repoussé après la période de confinement .

11. Le SNUipp-FSU 24 exige que la pression exercée sur les directrices et directeurs d'écoles que ce soit en terme de mails, d'appels, de rappels et d'injonctions cesse sans délai.

**SANS MASQUES, LES ENSEIGNANTS REFUSENT D'ASSURER LE SERVICE D'ACCUEIL.  
SANS MASQUES, C'est NON !!!**

Les membres du secrétariat du SNUipp-FSU 24